



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

Inspection Environnementale

IED2023

Rapport définitif

Date: 31/10/2023

Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

Données relatives à l'installation

Société	KIOWATT S.A.	Date et durée de l'inspection	11/07/2023 - 7 heures
Lieu	6, op der Poukewiss (L-7795 Bissen)	Nature de l'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
Type de l'installation	Installation d'incinération / de coïncinération de déchets de bois	Étendue de l'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi	5.2.b. : élimination ou valorisation de déchets dangereux, avec une capacité supérieure à 10 tonnes/jour 5.5. Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas du point 5.4, dans l'attente d'une des activités énumérées aux points 5.1, 5.2, 5.4 et 5.6 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes [...]	Participation d'organisme(s) agréé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)		
1/11/0400 du 10/05/2012	1/16/0362 du 20/03/2017	1/19/0144 du 15/10/2019
1/13/0074 du 30/10/2013	1/17/0002 du 09/05/2017	1/19/0459 du 12/11/2019
1/15/0019 du 29/09/2015	1/17/0365 du 06/12/2017	1/22/0452 du 16/12/2022

Résultat de l'inspection environnementale		
0	pas de non-conformités ou non-conformités levées	
1	non-conformité mineure ⁽¹⁾	NC1
0	non-conformités significatives ⁽²⁾	
0	non-conformités importantes ⁽³⁾ (recontrôle dans les 6 mois)	

Légende :

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement) et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC1	2023	L'atelier de travail de métaux et de mécanique générale n'est pas couvert par une autorisation délivrée en vertu de la législation relative aux établissements classés.	L'exploitant a introduit un dossier de demande d'autorisation en date du 27/10/2023. Le dossier est en cours d'instruction auprès de l'Administration de l'environnement.	Loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés	/

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	3 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input checked="" type="checkbox"/> Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2026